Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20261009-09102026D36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Magali LE BONGE, Maire.

Etaient présents : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard,

Madame Anne-Lise LE GUELLEC a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants :15

36-2026 Participation aux frais de fonctionnement de l'école intercommunale Pierre Jakez Helias pour l'année 2025

Au vu des éléments émanant de la commune de Pouldreuzic relatifs à la participation de la commune de Plovan aux frais de scolarité pour l'année 2025 pour les enfants de Plovan accueillis à l'école publique intercommunale Pierre Jakez Hélias, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 6 003,56 euros à la commune de Pouldreuzic.

Fait à Plovan, le 13 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

